

COORDINATION

Pilar Rodríguez (Xarxa de Custòdia del Territori -xct -, www.custodiaterritori.org)
Xavier Sabaté (Espai TReS, www.espaitres.net)

AUTEURS

Xavier Basora, Brent Mitchell, Catherine O'Neil et Xavier Sabaté

COMITÉ DE RÉDACTION

Damiano Di Simone (Legambiente), Claudie Houssard (CEN L-R), Nicole Nowicki (Eurosité), Jordi Pietx (xct) et Miquel Rafa (Catalunya-la Pedrera Foundation)

AUTRES RELECTEURS

Merijn Biemans, Neil McIntosh & Alexandra Rogers (Eurosité), Raphael Notin (relecteur indépendant), Pilar Rodríguez (xct), Marzio Marzorati (relecteur indépendant), Bérengère Merlot, Nathalie Hiessler & Jacques Lepart (CEN L-R)

MISE EN PAGE

L'Apòstrof, SCCL (www.apostrof.coop)

IMPRESSION

Cevagraf (www.cevagraf.coop)

DÉPÔT LÉGAL

B.15908-2013

ÉDITION

Xarxa de Custòdia del Territori (xct) en partenariat avec Eurosité, CEN L-R, Legambiente et Prysm

CITATION RECOMMANDÉE

Sabaté, X., Basora, X., O'Neil, C., and Mitchell, B. (2013). *Tous ensemble, prenons soin de la nature, L'intendance du territoire comme outil de promotion de l'engagement social pour l'environnement en Europe*. LandLife documents. Document LandLife. 1ère édition 2013.

NOTES

Publication éditée dans le cadre du projet LandLife (LIFE10 INF/ES/540).

Une version longue numérique de ce manuel est disponible en ligne sur : www.landstewardship.eu.

Les opinions exprimées dans ce manuel sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Union Européenne ou de la Commission Européenne et ne devront pas leur être attribuées.

Partenaires LandLife :



INDEX

4	PREAMBULES Par la Commission Européenne Par les partenaires LandLife
7	L'AFFAIRE DE TOUS: CONSERVER LA NATURE PAR L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE Les parties prenantes impliquées dans l'intendance Bénéfices pour la nature et les citoyens
11	COMMENT L'INTENDANCE DU TERRITOIRE FONCTIONNE-T-ELLE ? Les organisations d'intendance Les accords volontaires comme clef de voûte de l'intendance Tout d'abord motiver ; ensuite négocier et se mettre d'accord ; puis suivre et évaluer
23	LA NATURE A BESOIN DE VOUS: ENGAGEMENT DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES DANS L'INTENDANCE DU TERRITOIRE Les citoyens connectés à la nature Entreprises: la conservation de la biodiversité comme partie intégrante de la responsabilité sociétale des entreprises
29	LES OPPORTUNITÉS POUR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE EN EUROPE L'intendance du territoire en Europe : des contextes et des approches différents Un outil de mise en place du réseau Natura 2000 et de la stratégie de la biodiversité pour 2020 de l'UE Passerelles avec la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne (PAC) Autres politiques européennes et instruments réglementaires pertinents pour l'intendance du territoire Opportunités de financement pour l'intendance du territoire en Europe Recommandations aux parties prenantes souhaitant mettre en œuvre l'intendance du territoire
43	RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES Références Outils LandLife

PREAMBULE DE LA COMMISSION EUROPEENNE

De nombreux facteurs contribuent au déclin de la biodiversité à l'échelle européenne et internationale ; l'augmentation de la pression sur les écosystèmes, les effets du changement climatique, l'intensification des systèmes de production et la dégradation des services écologiques associés, en sont les plus significatifs.

La nécessité de faire face à de telles problématiques et de renforcer l'approche européenne pour la conservation de la nature et de la biodiversité a mené à la création d'un maillage solide d'instruments juridiques et financiers : il s'agit des Directives Habitats, Oiseaux et Eaux, ainsi que le Programme Life +. Ces instruments font partie intégrante de la Stratégie pour la Biodiversité 2020, adoptée en 2011. Dans ce programme sont évoqués d'ambitieux objectifs pour la biodiversité en Europe, afin de ralentir sa diminution, de prévenir la dégradation des écosystèmes et de les restaurer au mieux.

Il apparaît nécessaire de développer des stratégies et des méthodes de mise en œuvre qui génèrent un engagement durable des propriétaires de sites naturels ainsi que des usagers, afin d'atteindre les objectifs et d'assurer la réussite des politiques européennes. Les méthodes tenant compte des usages locaux et des contextes socio-économiques sont particulièrement appropriées. L'intendance du territoire est un bon exemple d'outil pratique pour la conservation de la nature et de la biodiversité qui

implique tous les intervenants (fermiers, forestiers, éleveurs, chasseurs, pêcheurs, etc...) par le biais d'accords volontaires avec des organismes d'intendance.

L'intendance du territoire représente un potentiel considérable pour contribuer à la mise en place et à la réalisation des objectifs affichés par la Stratégie pour la Biodiversité 2020. C'est une approche qui propose des moyens efficaces pour engager les propriétaires locaux dans la mise en œuvre de politiques clefs concernant la nature, accompagnées d'autres priorités politiques concernant l'agriculture, le développement rural et la cohésion sociale. Comme le montre ce document, l'intendance du territoire amène des solutions valables pour une approche intégrée de l'application des politiques européennes au plus proche du terrain et des citoyens.

Nous espérons que cette publication – la première sur l'intendance du territoire en Europe – permettra de forger une meilleure compréhension de ce concept, ainsi que la valeur et l'importance des échanges d'expérience et de bonnes pratiques pour augmenter la prise de conscience des parties prenantes et leur implication à travers toute l'Europe.



ANGELO SALSI
CHEF D'UNITÉ, LIFE NATURE, DG ENVIRONNEMENT, COMMISSION EUROPEENNE

PREAMBULE DES PARTENAIRES DU PROJET LANDLIFE

<< PROMOUVOIR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE COMME UN OUTIL DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN REGION MEDITERRANÉENNE OCCIDENTALE >>

En soutenant que la conservation de la nature et de la biodiversité est compatible avec les activités humaines, l'intendance du territoire encourage l'implication des personnes qui vivent dans ce territoire et le connaissent bien. Le principe de la co-responsabilité dans la gestion des ressources naturelles est au cœur de cette notion d'intendance du territoire. Pour en décrire les bases, certains termes y sont associés tels que prendre soin, respecter, partager, implication.

Ce sont précisément ces valeurs et ces principes qui font de l'intendance du territoire une stratégie innovante et utile pour gérer les paysages, les habitats et conserver en bon état les espèces et les ressources du territoire grâce à l'implication des personnes concernées. C'est ensemble que nous pourrions contribuer valablement à l'application des politiques nationales et européennes et à leur nécessaire adaptation aux particularités des lieux, incluant des objectifs précis pour stopper la diminution de la biodiversité. C'est ainsi que nous garantirons à tous les Européens de vivre dans un environnement préservé.

L'intendance du territoire en Europe s'exerce dans des contextes divers. Ce manuel s'inscrit dans le cadre du projet européen LandLife qui vise à en faire la promotion. Une version longue du manuel, disponible en ligne et en anglais (www.landstewardship).

eu), présente cette diversité en abordant les approches développées en Europe et les mécanismes adoptés pour répondre aux contextes locaux et régionaux.

Ce manuel propose des recommandations et des idées techniques et juridiques pour initier des accords volontaires ou consolider ceux qui existent déjà. Dans cette perspective, il est destiné à un très large panel de lecteurs, de propriétaires de sites, d'usagers ainsi que d'organisations publiques et privées désireux de mettre en pratique les valeurs promues par l'intendance du territoire. L'implication de tous est la clef de la réussite de cette initiative pour la conservation de la nature et de la biodiversité.

Ce manuel présente l'expérience des partenaires du projet LandLife mais également l'expérience de nombreuses organisations et de professionnels qui mettent déjà en pratique l'intendance du territoire en Europe. Il n'aurait pas été possible sans la collaboration de nombreux experts et organisations qui ont contribué à son développement. Cette publication est le reflet de l'enthousiasme et des efforts de tous ceux qui, dans différents pays et contextes, travaillent quotidiennement pour promouvoir et assurer un usage responsable du territoire et de ses ressources naturelles.



PARTENAIRES DU PROJET LANDLIFE



« C'est une question de discipline, me disait plus tard le Petit Prince.
Quand on a terminé sa toilette du matin, il faut faire soigneusement la toilette de la planète. »
Antoine de Saint-Exupéry, Le Petit Prince, 1943.

L'AFFAIRE DE TOUS : CONSERVER LA NATURE PAR L'ENGAGEMENT DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

L'intendance du territoire est une stratégie qui associe, avec l'aide de la société civile, les propriétaires fonciers et les usagers à la conservation de la nature et des paysages. Elle permet de préserver, de gérer, voire de restaurer la nature et la biodiversité grâce à des accords volontaires entre propriétaires/usagers des terres et des organismes d'intendance. Aujourd'hui, elle est utilisée dans de nombreux pays.

L'intendance du territoire offre un moyen de répondre aux besoins de préservation de la nature ordinaire en complémentarité avec les outils classiques réglementaires des aires protégées, soutenus par les pouvoirs publics. C'est un concept particulièrement utile dans les nombreux cas où une gestion durable des paysages, des habitats et des ressources est recherchée plutôt qu'une protection absolue. Les outils d'intendance sont le plus souvent utilisés pour maintenir ou rétablir les pratiques d'agriculture extensive, pour préserver ou restaurer des espaces

écologiquement sensibles ou remarquables. L'intendance est souvent mise en œuvre lorsque la « sanctuarisation » de la nature n'est pas adaptée.

Associé aux ressources naturelles, le terme « intendance du territoire » signifie – au sens large – des personnes qui prennent soin de l'espace dans lequel ils vivent. Le concept englobe un éventail d'approches privées et publiques/privées pour créer, entretenir et susciter la responsabilité des usagers et des propriétaires dans un but de gestion et de protection des terres et ressources naturelles.

L'intendance du territoire doit être considérée comme un outil pratique créant des opportunités pour mettre en œuvre la conservation de la nature et de la biodiversité en Europe. Elle complète et reflète les priorités des différentes politiques publiques et instruments juridiques, crée des opportunités dans les différentes régions de l'UE tout en impliquant directement les citoyens.

LES PARTIES PRENANTES IMPLIQUÉES DANS L'INTENDANCE

Un point fort de l'intendance est que tout le monde peut y participer et s'y associer d'une manière ou d'une autre. En fonction du rôle qu'ils y jouent, quatre groupes de personnes ou d'organisations sont généralement parties prenantes de l'intendance du territoire. Ces groupes sont amenés à établir des partenariats, s'appuyant sur la confiance et la transparence.

ACTEURS

Les propriétaires et les usagers qui s'engagent volontairement dans une action (ou, dans certains cas, à s'abstenir d'une action néfaste) pour protéger ou restaurer la nature. Il s'agit de propriétaires fonciers, agriculteurs, pêcheurs, forestiers, chasseurs....

ANIMATEURS

Ce sont les organisations d'intendance qui analysent l'intérêt de tel ou tel mode d'action et qui concluent des accords volontaires avec des acteurs. Elles animent et suivent la mise en œuvre des accords (voir page 12).

FACILITATEURS

Ils créent les conditions et le cadre de la coopération. Il s'agit des administrations gouvernementales (locales, régionales, État et Union européenne), des donateurs, des autres ONG et des bailleurs de fonds. Les universités et les centres de recherche peuvent être aussi considérés comme facilitateurs.

PUBLIC

Le grand public bénéficie des services directs et indirects de l'intendance et apporte son soutien à la démarche.

Toutes ces catégories peuvent être plus ou moins organisées. Les propriétaires sont souvent regroupés en associations de propriétaires fonciers, groupements pastoraux, organisations professionnelles (forestiers, éleveurs etc.). Dans certaines régions, les organismes de gestion travaillent déjà en réseau (p. ex., la Fédération des Cen en France) pour fournir des conseils, de l'assistance technique et de la coordination, mobiliser pour faire évoluer les politiques publiques, et contribuer à l'éducation du public.

BÉNÉFICES POUR LA NATURE ET LES CITOYENS

BÉNÉFICES POUR LA NATURE

De nombreuses initiatives d'intendance visent à conserver la biodiversité en s'attachant à protéger les habitats naturels. C'est un levier important pour la protection de la nature, pris en compte dans plusieurs directives européennes détaillées plus loin dans ce manuel.

L'intendance peut ainsi contribuer à conserver les espaces naturels fragiles face à des pressions d'aménagement, en particulier dans les zones ne bénéficiant pas d'outils de protection. Dans ce cas, l'intendance intervient sur une base volontaire et en complément des instruments réglementaires en contribuant par exemple au développement d'une agriculture visant à améliorer la qualité des sols et des eaux et à assurer une production alimentaire locale.

De nombreuses espèces dépendent de pratiques de gestion agricoles ou forestières extensives. Le maintien de ces pratiques est donc souvent préconisé par les organismes d'intendance qui reconnaissent l'importance des valeurs écologiques, économiques et paysagères qui y sont associées.

BÉNÉFICES POUR LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET LES USAGERS

La satisfaction personnelle et la reconnaissance sociale sont les premiers bénéfices des propriétaires fonciers et des usagers qui s'engagent dans une démarche d'intendance. Des avantages matériels peuvent parfois y être attachés comme des subventions, des incitations ou des exonérations fiscales en lien avec l'adoption de certaines pratiques comme c'est le cas dans le dispositif Natura 2000 en France. La pérennité de ces soutiens qui varient au gré des réformes des politiques publiques, n'est toutefois pas garantie.

L'intendance peut aussi générer des retombées économiques grâce à l'utilisation des approches de marché, en favorisant les circuits courts, en encourageant les citoyens à acheter des produits locaux auprès des producteurs ou à visiter leurs fermes dans le cadre de l'écotourisme. L'intendance fait donc partie de la nouvelle économie sociale verte.

Le grand public bénéficie également des initiatives d'intendance en termes de cadre de vie, d'éducation et de valeurs éthiques par le rapprochement avec la nature.

LES PYRÉNÉES-ORIENTALES, TERRE D'INTENDANCE | FRANCE

Au carrefour des régions méditerranéenne et alpine, les Pyrénées-Orientales arrivent en tête en France, pour leur richesse écologique préservée par des pratiques d'intendance.

Les nombreux espaces remarquables - 11 réserves naturelles, 29 sites Natura 2000, le Parc marin du Golfe du Lion, le PNR des Pyrénées Catalanes - bénéficient, pour leur gestion, d'accords volontaires, associant selon les cas, l'État, le Conseil général, la Région, des ONG dont la Fédération des Réserves catalanes, le Conservatoire du littoral et les collectivités locales concernées.

C'est aussi un territoire où se sont développés historiquement des modes de gestion sociale collective de l'eau et d'espaces pastoraux, dont les règles constituent des modèles d'intendance pour la gestion de biens communs.

Le Conseil général est lui-même une organisation d'intendance, à la fois propriétaire et gestionnaire de sites. Fort de cette expérience, il est un partenaire financier du LandLife, engagé aux côtés du CEN L-R.

L'intendance de ce territoire, c'est comme une seconde nature.

Pour plus d'informations : www.cg66.fr

Figure 1. Représentation des parties prenantes de l'intendance



Source : XCT





COMMENT L'INTENDANCE DU TERRITOIRE FONCTIONNE-T-ELLE ?

L'Intendance s'appuie sur un ensemble d'outils pour préserver le paysage et les valeurs culturelles des territoires ciblés, bénéficiant ou pas d'une protection réglementaire. Les méthodes consistent généralement à encourager les propriétaires fonciers, les entreprises, les municipalités et les autres collectivités, aussi bien que les usagers – agriculteurs, chasseurs, pêcheurs –, à mettre en œuvre de bonnes pratiques de gestion de la biodiversité et du patrimoine naturel.

L'Intendance est une approche intégrée prenant en considération les besoins de conservation de la nature sans les séparer du contexte humain et économique. Cette approche répond à des objectifs souvent compatibles de conservation de la biodiversité, de développement rural et de prise en compte des attachements individuels et collectifs au territoire.

Le manuel se focalise sur l'intendance des habitats terrestres ; mais, l'intendance marine, fluviale ou urbaine, pour n'en citer que quelques-unes, existent aussi. L'intendance du territoire s'utilise généralement dans les cas où il y a pleine propriété ou usufruit. Toutefois, les principes d'intendance s'appliquent aussi à des biens communs, comme des rivières, des lacs, des montagnes ou des forêts appartenant à la collectivité, y compris au milieu marin.

Ce chapitre présente les bases de l'application de l'intendance du territoire et les outils utilisés par les organisations pour mettre en œuvre des accords volontaires avec les propriétaires fonciers et d'autres parties prenantes. En outre, les étapes qui vont de la négociation au suivi à long terme d'un accord d'intendance sont également présentées.

LES ORGANISATIONS D'INTENDANCE

Les organisations d'intendance (Land trusts dans les pays de droit commun) sont essentielles à tout processus d'intendance. Elles sont très impliquées dans la protection des terres en Europe. C'est en partie dû au fait qu'elles prennent des formes multiples, allant de grandes fondations à de petits groupes de conservation de la nature, en passant par des associations de bénévoles, des administrations ou collectivités locales. Même si chaque structure a sa propre façon de travailler, elles ont toutes en commun un objectif de conservation des territoires et utilisent une partie des outils d'intendance.

Les organisations d'intendance doivent être prêtes à utiliser différents mécanismes et à travailler en partenariat avec de nombreux acteurs pour répondre aux objectifs de protection de la biodiversité et du patrimoine. Pour ce faire, une entité d'intendance doit compter sur une équipe compétente de professionnels et/ou de bénévoles bien formés, ayant

de bonnes connaissances naturalistes et une expérience de la gestion des milieux naturels. Évidemment, l'organisation d'intendance peut ne pas avoir toutes les compétences requises, elle doit alors être en mesure de trouver à travers des collaborations celles qui lui manquent.

DIFFÉRENTES STRUCTURES ET ÉCHELLES DE TRAVAIL

En fonction de sa gouvernance, une organisation d'intendance s'appuie sur un grand nombre de personnes physiques et morales, des membres, des conseillers, des citoyens, des institutions publiques ou privées, des propriétaires fonciers et des organisations professionnelles, des sponsors et des mécènes, fournissant les ressources nécessaires et les compétences pour son bon fonctionnement.

Le caractère « professionnel » ou « bénévole » des interventions, mais aussi d'autres aspects de fonctionnement, dépendent de l'envergure de l'organisation.

ÉTUDE DE CAS

UNNE MOBILISATION EXEMPLAIRE POUR PROTÉGER UNE ZONE HUMIDE | FRANCE

Contribuer à un objectif du Grenelle de l'Environnement, l'acquisition de 20 000 hectares de zones humides d'ici à 2015, tel était le but du Conservatoire d'espaces naturels du Centre et de ses partenaires. Cet objectif a été atteint par l'acquisition par le Cen de l'Étang Massé, couvrant 135 ha au cœur de la Brenne, zone humide d'importance internationale.

L'opération est le résultat d'une mobilisation partenariale exemplaire, associant le PNR de la Brenne et impliquant la SAFER comme négociateur et porteur du foncier dans l'attente de l'obtention des crédits. Le Conseil régional du Centre a apporté des moyens complétés par des fonds FEDER. L'Agence de l'eau Loire-Bretagne a testé, sur cette opération, des modalités de financement et d'avance de trésorerie nouvelles en préfiguration de son 10e programme.

Proche d'étangs, gérés par le PNR de la Brenne, l'Étang Massé intègre ainsi durablement un ensemble de 350 ha d'espaces préservés.

Pour plus d'informations:

<http://www.cen-centre.org/>



CEN CENTRE/I. GRAVRAN

Pour qu'une organisation d'intendance soit efficace, les conditions suivantes doivent être réunies:

- 1) la présence de propriétaires fonciers prêts à travailler avec une organisation d'intendance,
- 2) l'opportunité d'accords d'intendance conférant des avantages matériels aux propriétaires fonciers
- 3) la capacité à apporter une réponse rapide, souple et innovante aux différentes situations qui se présentent.

La qualité et la bonne gestion de l'organisation sont essentielles au développement d'initiatives et d'accords pérennes, et à la reconnaissance de son travail. Le respect des engagements figurant dans les accords renforce la confiance portée à la structure d'intendance du territoire et donc sa légitimité. Cela contribue alors à consolider le cadre juridique adéquat et les bénéfices pour la conservation de la nature et des paysages. Les réseaux d'intendance dans certains pays (Catalogne, République Tchèque, États-Unis, Canada, France, etc.) ont développé des normes de qualité et de bonnes pratiques, afin d'améliorer leurs performances.

Encadré 1. ACTIVITÉS LES PLUS PERTINENTES DANS LES TÂCHES QUOTIDIENNES DE TOUTE ORGANISATION D'INTENDANCE DU TERRITOIRE

Identifier les sites à enjeux et les hiérarchiser.

Contacter les propriétaires fonciers, négocier et parvenir à des accords d'intendance afin qu'ils s'engagent dans la conservation de la nature.

Apporter un soutien technique et financier aux propriétaires fonciers et aux municipalités qui le souhaitent, en principe par l'intermédiaire d'un accord d'intendance.

Déterminer des objectifs de gestion pertinents et les procédures de mise en œuvre.

Planifier les opérations de restauration et de gestion des sites concernés, avec l'aide des propriétaires fonciers, des bénévoles et d'autres organisations comme des associations naturalistes.

Maîtriser les sites concernés par l'achat ou la donation ou par le transfert du droit

d'usage, et les gérer pour améliorer la biodiversité et les valeurs qui y sont associées.

Suivre les accords d'intendance, assurer le respect de leur bonne mise en œuvre et une conservation optimale de la nature et des paysages.

Sensibiliser le grand public et d'autres acteurs qui pourraient s'engager dans la conservation de la nature.

Effectuer des études et recherches pour améliorer la gestion des sites faisant l'objet d'accords d'intendance.

Promouvoir des activités économiques durables, dans les domaines de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de l'éducation à l'environnement ou de l'écotourisme.

Constituer des réseaux avec d'autres organisations pour atteindre des objectifs

communs et constituer des groupes de pression.

Collecter des fonds pour que toutes les activités énumérées ci-dessus puissent être réalisées par l'organisation d'intendance.

Source: xct.



CEA Alt Ter

LES ACCORDS VOLONTAIRES COMME CLEF DE VOÛTE DE L'INTENDANCE

L'intendance du territoire repose sur une grande variété d'instruments. Le plus important est l'accord volontaire pour la conservation de la nature et des paysages.

Il implique généralement un propriétaire foncier et une organisation d'intendance, mais il arrive parfois que plusieurs organisations ou même plusieurs propriétaires soient signataires. Les termes exacts de l'accord et les conditions sont négociables entre les parties concernées et sont adaptés aux caractéristiques de la propriété et aux objectifs de chaque partie. En d'autres termes, il n'y a pas deux accords d'intendance identiques, cependant, des caractéristiques communes existent et notamment :

Les accords d'intendance prennent généralement la forme d'un document écrit (contrat ou convention), mais dans certains cas ils peuvent être oraux, garantis par une simple et sincère poignée de main. Le contenu change d'un accord à l'autre (voir page 14 pour un exemple de contenu) et peut concerner tout ou partie de la propriété.

La durée varie selon les options de gestion sélectionnées, mais il est recommandé d'établir des accords de longue durée, (plus de 10 ans et même à perpétuité si possible) pour s'assurer que les efforts déployés par toutes les parties soient durables. Comme le dialogue et le processus de négociation entre l'organisation d'intendance et le propriétaire foncier peut prendre du temps (voir pages 16 et 20), il est logique de penser à la nécessité d'engagements à long terme et d'encourager les accords de longue durée.

Il existe trois principales options pour les accords d'intendance (appui à la gestion, transfert de la gestion ou transfert de propriété), en fonction des perspectives des propriétaires fonciers (voir figure 2).

Les accords représentent la principale forme d'intendance du territoire, mais ne sont pas la seule option possible. Les organisations d'intendance peuvent aussi sensibiliser le public à travers des campagnes d'éducation à l'environnement, promouvoir des actions bénévoles, ou mettre en valeur les efforts entrepris par les propriétaires fonciers. Ces actions n'impliquent pas un accord en tant que tel, mais elles peuvent aider à définir un cadre de collaboration avec le propriétaire foncier et contribuer à faire avancer des accords d'intendance.

ACCORDS POUR L'APPUI À LA GESTION

La plupart des propriétaires prennent soin de leurs terres depuis longtemps, parfois depuis plusieurs générations. C'est le cas de nombreux agriculteurs, forestiers et propriétaires fonciers qui vivent dans leur propriété ou à proximité.

Ces gestionnaires peuvent être intéressés par des conseils, des informations sur le patrimoine naturel et les spécificités de leurs terres, ainsi que par des orientations de gestion, en particulier si cela implique une amélioration visible de la gestion, ou si cela permet d'obtenir un revenu supplémentaire. A l'inverse, certaines organisations ont des connaissances mais n'ont pas assez de moyens et de ressources humaines pour gérer une propriété, et peuvent offrir leur expertise technique pour aider les propriétaires fonciers.

Dans ce type d'accord, le propriétaire conserve la responsabilité de la gestion de ses terres, mais il s'engage à prendre en compte les enjeux de conservation (voir les études de cas). Les organisations d'intendance du territoire et les propriétaires fonciers conviennent d'un ensemble d'actions à développer dans la propriété, respectant les termes de l'accord. L'organisation d'intendance garantira que les actions convenues sont bien mises en œuvre et assistera le propriétaire foncier si des problèmes de gestion surviennent.

Ces accords prennent généralement une forme écrite comme une convention de collaboration,

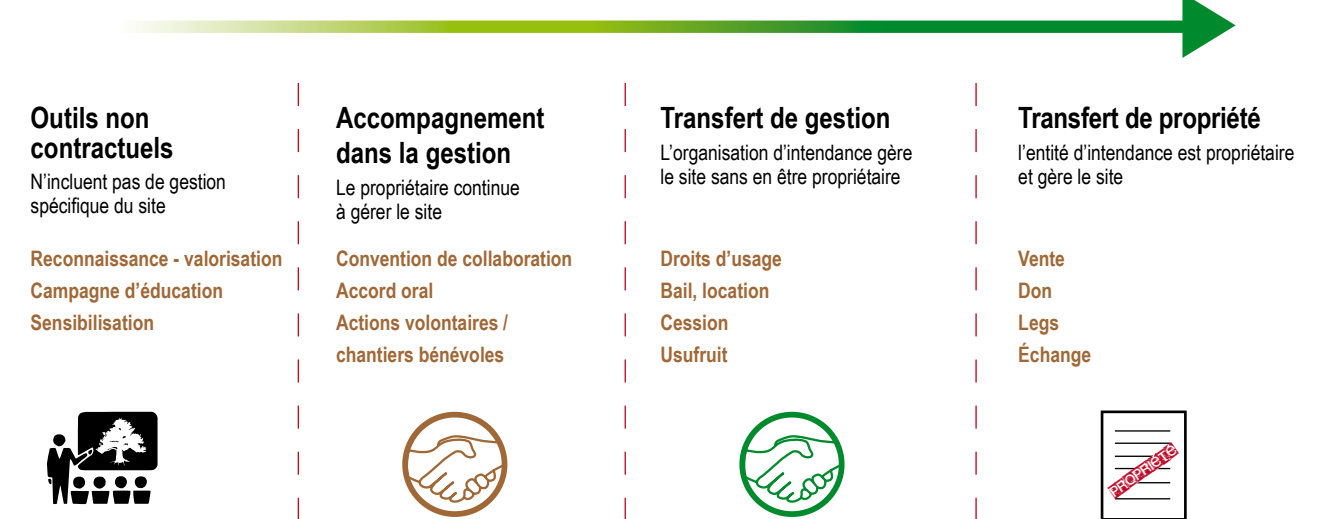
parfois complétée par un plan de gestion rédigé par l'organisation d'intendance, avec l'aide du propriétaire.

ACCORDS AVEC TRANSFERT DE GESTION

Certains propriétaires fonciers peuvent choisir de confier à un tiers le soin de gérer leurs terres, pour l'entretien et l'amélioration de la valeur de leur patrimoine, tout en conservant les droits de propriété. Quelle qu'en soit la raison, l'organisation d'intendance prend alors la responsabilité pratique de la gestion et doit en évaluer soigneusement les coûts avant d'adopter cette solution.

Figure 2. Échelle des scénarii et outils de l'intendance du territoire

Engagement croissant de l'organisation d'intendance, participation décroissante du propriétaire



Source : Compilé par les auteurs.

Comme dans le précédent type d'accord, le propriétaire foncier et l'organisation d'intendance s'accordent sur les actions à mener sur le site, mais dans ce cas, c'est l'organisation d'intendance qui les conduira.

Les autres options possibles sont le bail, la cession et les accords oraux mentionnés ci-dessus. Les organisations d'intendance doivent ensuite rédiger un plan de gestion, en collaboration avec le propriétaire, afin de définir les priorités de gestion sur le site en question.

ACCORDS EN VUE DU TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Une autre possibilité consiste pour le propriétaire à transmettre tout ou partie de ses terres à une organisation d'intendance, qui s'engage à les gé-

rer de manière responsable. L'organisation est ensuite bien évidemment libre d'élaborer la stratégie de conservation qu'elle juge la plus appropriée. Donner un bien à des fins de conservation de la nature constitue sans aucun doute un acte de responsabilité, avec le risque, toutefois, que le propriétaire foncier perde l'attachement à sa terre, mettant ainsi un terme à son engagement. Toutefois, il arrive que les anciens propriétaires restent, après la vente, usagers locataires des terrains (agriculteurs) ou souhaitent rester informés des actions qui y sont menées et associés à la prise de décision (collectivités locales).

Les autres options possibles sont le bail, la cession et les accords oraux mentionnés ci-dessus. Les organisations d'intendance doivent ensuite ré-



MARIO KLESZEWSKI CEN L-R

Encadré 2. CONTENU DE BASE D'UN ACCORD D'INTENDANCE

Présentation des parties prenantes.

Champ d'application de l'accord : toute la propriété, ou certaines parties de celle-ci, identification des parcelles concernées par l'accord, se référant à une carte précise annexée à l'accord.

Description des valeurs et points d'intérêt qui justifient l'accord : habitats, espèces, paysages, éléments architecturaux singuliers, patrimoine historique, culturel, symbolique ou éléments d'identité, services écosystémiques locaux (soutien des débits d'étiage...) etc.

Objectifs généraux et spécifiques de l'accord.

Engagements (ou actions) entre l'organisation d'intendance et le propriétaire foncier, se référant à des cartes et plans.

Orientations de gestion (un plan de gestion peut être joint à l'accord).

Accès à la propriété : qui peut y accéder, avec quels objectifs, quand, etc....

Communication au public de l'accord et signalisation de la propriété.

Frais générés par l'accord, calculés par le propriétaire et l'organisation.

Durée de l'accord : habituellement avec la mention d'une reconduction tacite si aucune des parties ne s'y oppose.

Procédures de suivi annuel de l'accord par l'organisation d'intendance.

Autres : transfert de la propriété, résolution de conflits....

Ainsi que toute adaptation requise par certaines formes juridiques des contrats (bail, testament, donation, vente...).

Pour plus d'informations, voir le «Land Stewardship Toolkit». (www.landstewardship.eu).

diger un plan de gestion, en collaboration avec le propriétaire, afin de définir les priorités de gestion sur le site en question.

Les outils juridiques propres à ces accords sont nombreux. Le transfert de la propriété ne signifie pas toujours qu'une organisation d'intendance achète effectivement la terre. Ainsi, la donation de terres privées aux organisations d'intendance est une possibilité qui permet de garantir une protection à long terme. Elle peut devenir une procédure habituelle dans les pays où les dons de terres sont l'objet d'incitations fiscales et où la conservation

de la nature bénéficie d'une reconnaissance sociale. Dans certains pays, les dons via les régimes de paiement de compensation fiscale (paiement en nature) peuvent aider à placer des terres sous le régime de la propriété publique parfois transférées à une organisation d'intendance.

Les organisations d'intendance doivent examiner avec précision, les coûts d'achat et d'entretien du site et la responsabilité qu'implique la propriété. Plus l'organisation est solide et offre des garanties, plus elle aura de chance de recevoir (et être en mesure d'accepter) des propositions de don.

TOUT D'ABORD MOTIVER; ENSUITE NÉGOCIER ET SE METTRE D'ACCORD; PUIS SUIVRE ET ÉVALUER

Le processus permettant d'aboutir à la signature d'un accord d'intendance est très variable. Il peut prendre beaucoup de temps comme se réaliser de manière relativement simple. Au cours de ce processus (voir figure 3), les objectifs de chaque partie sur le site concerné doivent être mutuellement compris et respectés, le but étant d'arriver à une vision commune des modalités d'intendance à appliquer.

Les recommandations suivantes sont proposées aux organisations d'intendance afin de préparer et de mener à bien les contacts avec les propriétaires fonciers et les négociations pour parvenir à un accord (voir figure 3). Toutefois, chaque accord est différent, et les procédures présentées devront être adaptées à chaque cas.

AVANT LA VISITE : LES INFORMATIONS À RECHERCHER

Si l'organisme a élaboré une stratégie de priorisation de ses actions, il concentrera ses efforts sur les sites où les enjeux sont les plus importants. Il est essentiel de rassembler, outre l'ensemble des données naturalistes disponibles, des cartes et des photos aériennes pour se familiariser avec les espaces naturels, les cours d'eau, les bâtiments, les routes et autres repères. En outre, il est important de vérifier le plan local d'urbanisme. Les plans cadastraux et les registres parcellaires sont utiles pour identifier les limites de la propriété et sa superficie, ainsi que le nom des propriétaires.

PRÉPARATION DE LA VISITE : LE PREMIER CONTACT

L'étape suivante est de contacter le propriétaire foncier pour organiser une visite. Parfois le contact se fait par l'intermédiaire d'une connaissance du propriétaire (un ami, un parent, un voisin ou un membre

du conseil municipal...). Lorsqu'un propriétaire est contacté pour la première fois, il est important de répondre correctement à toutes les réticences qu'il pourra exprimer et par conséquent de s'y préparer.

Une fois la visite organisée, il est utile de préparer des documents d'information, telles que la plaquette de l'organisation d'intendance ou des copies de certains accords qui serviront d'exemples. Il est également important de préparer une brève présentation de la propriété avec ses principales caractéristiques patrimoniales, les cartes et les photos aériennes. Pour expliquer comment fonctionne l'intendance du territoire, il peut être utile de se munir d'un guide ou d'un manuel (comme celui que vous lisez).

AU COURS DE LA PREMIÈRE VISITE ET DES SUIVANTES

Cette première visite permet aux propriétaires d'obtenir des informations sur le site et les options de gestion et à l'organisation d'intendance, d'écouter les propriétaires parler de leur terre, de la façon dont ils la gèrent, de ce qu'ils savent sur ses ressources naturelles, son histoire...

Le premier contact et la visite, destinés à un premier échange sur les intentions de chacun, sont des étapes clés pour commencer une bonne relation. Découvrir comment un propriétaire protège ou gère son patrimoine et discuter avec lui de la façon de mieux le protéger, sont les premiers pas pour construire une relation de long terme.

D'autres réunions seront prévues pour définir et négocier un accord. Il est donc important d'organiser un suivi après la première visite et les rencontres qui suivront. Cela consiste généralement à envoyer une

simple lettre de remerciement ou un e-mail une ou deux semaines après chaque visite. Des réponses documentées aux principaux points discutés lors de la rencontre et restés en suspens, pourront ainsi être apportées.

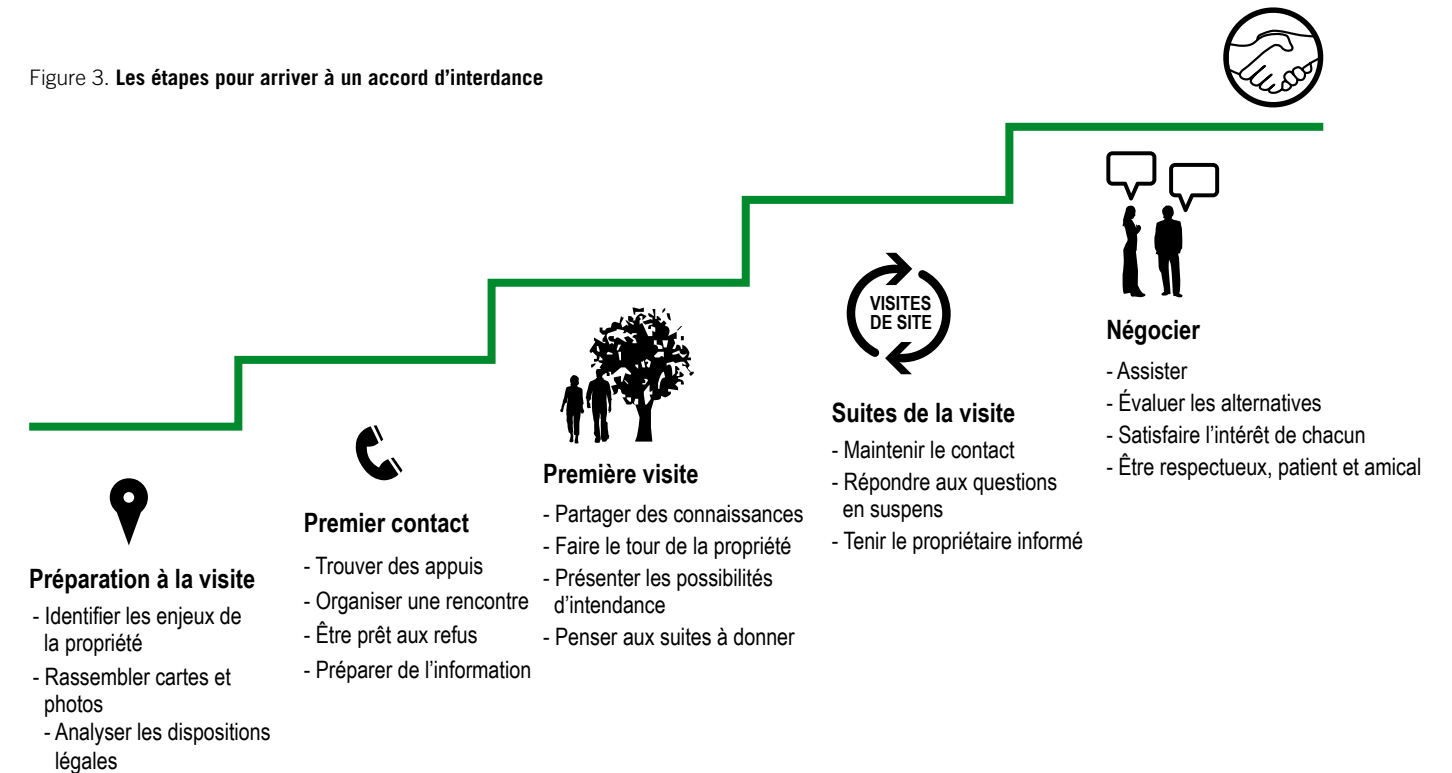
NÉGOCIATION D'UNE ENTENTE

Selon les résultats de la première visite, d'autres rencontres seront peut-être nécessaires (parfois impliquant d'autres parties prenantes) pour négocier et conclure un accord d'intendance. Les règles de la négociation (ordre du jour, heure et lieu des réunions, formalité, etc.) sont propres à chaque accord.

Au cours des négociations de l'accord, les deux parties ont à résoudre diverses questions en relation avec les caractéristiques de la propriété, les intérêts des propriétaires fonciers, les préoccupations et les ressources disponibles. Comme cela a déjà été détaillé dans les pages 12 à 15, trois possibilités existent pour les accords d'intendance ainsi que différents outils selon le cadre légal de chaque pays.

Les conditions et les engagements d'un bon accord doivent, pour être en mesure d'effectuer un bon suivi, être clairs, sans ambiguïté et applicables.

Figure 3. Les étapes pour arriver à un accord d'intendance



Source : Compilé par les auteurs.

APRÈS LA SIGNATURE DE L'ACCORD: RESPONSABILITÉS À LONG TERME ET SUIVI

Une fois l'accord conclu et signé, l'organisation d'intendance se voit confier deux responsabilités sur le long terme : guider le propriétaire dans ses actions et maintenir le contact. Ces deux activités sont essentielles pour garantir la pérennité de l'action de conservation.

Les conseils prodigués au propriétaire peuvent simplement le guider dans les interprétations de l'accord comme l'orienter dans les décisions à prendre concernant la gestion du site. L'organisation doit aussi tenir le propriétaire au courant de l'évolution des lois en vigueur, ou des techniques lorsqu'elles peuvent concerner le site (exonérations fiscales, subventions, nouvelles techniques de gestion...) et l'aider à les interpréter et à les comprendre. L'organisation d'intendance peut également informer les propriétaires des opportunités de communication qui s'offrent à eux : organisation de chantiers bénévoles au sein de leur propriété ou participations à des événements publics (rencontres, foires), pour promouvoir

leurs efforts et leurs produits.

La relation entre le propriétaire foncier et l'organisation se construit lors des contacts réguliers entre les deux parties qui permettent d'entretenir le dialogue et de construire une relation de confiance mutuelle. Les occasions sont multiples : appeler les propriétaires périodiquement pour parler du site, les informer qu'un membre du personnel ou un bénévole se rendra dans leur propriété, organiser ensemble des chantiers, des événements festifs et naturalistes, envoyer des vœux, etc...

De leur côté, les propriétaires doivent contacter l'organisation dès qu'ils en ressentent la nécessité ou lorsqu'une décision importante pour le site est en jeu, en particulier s'il s'agit de vendre, de donner ou de louer la propriété à un tiers.

Le suivi est essentiel pour l'acceptation sociale, la transparence et la légitimation de l'intendance du territoire (voir « Land Stewardship Toolkit »). En règle générale, les procédures de suivi et de contrôle des accords sont de la responsabilité des organisations d'intendance. Cependant, il peut être

ÉTUDE DE CAS

L'INTENDANCE DANS UN CAMP MILITAIRE, C'EST AUSSI POUR LA BIODIVERSITÉ | FRANCE

Le camp militaire de Caylus est une propriété de l'État français se situant sur un site Natura 2000. Un accord de 5 ans (renouvelable) a été signé entre le Conservatoire d'espaces naturels Midi-Pyrénées (CEN MP) et les autorités militaires du camp par lequel le CEN MP assure la gestion écologique du site selon un plan rédigé par le CEN MP et validé par les deux parties.

Grâce à cet accord, l'armée française peut maintenir l'essentiel de ses activités militaires en respectant l'engagement pris par l'État d'améliorer l'état de conservation de la biodiversité sur ses propriétés. En échange, le CEN MP peut accéder au site pour suivre l'état d'avancement des actions et s'assurer du respect du plan de gestion.

Les terrains militaires sont des opportunités intéressantes de mise en place d'une bonne gestion écologique sur de vastes ensembles naturels.

Pour plus d'informations :

<http://www.caylus.com/>



CEN MP

opportun d'y associer les propriétaires fonciers, par exemple en leur proposant d'accompagner le personnel de l'organisation lors d'une visite sur leurs terrains. En cas de non-conformité, il est important de discuter avec le propriétaire et les autres parties concernées, pour chercher à savoir pourquoi l'accord n'a pas été respecté. Il peut en résulter un ajustement des termes de l'accord pour rendre certaines actions réalisables.

Le suivi doit être régulier et méthodique (p.ex. à la même date pour permettre des comparaisons). Le nombre de visites est variable et fonction du besoin réel propre à chaque accord. Toutefois, une ou deux visites par an sont généralement recommandées. Les modalités de suivi doivent aussi être adaptées à chaque accord, et il est fortement conseillé aux organisations de définir un protocole ou une méthode propre à chaque site.

Encadré 3.

10 CONSEILS À UNE ORGANISATION D'INTENDANCE POUR MOTIVER ET IMPLIQUER LES PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Créer une atmosphère détendue avant de commencer à parler des différentes options d'intendance. Commencer par aborder des sujets sur lesquels le propriétaire est à l'aise.

Une visite est une conversation, pas une interview ni un interrogatoire. Ne pas arriver avec un questionnaire tout préparé et trop d'idées préconçues, et éviter la prise de notes systématique lors de la visite.

Détecter les principaux centres d'intérêt et les préoccupations du propriétaire afin de lui proposer des solutions à inclure, si possible, dans l'accord. Écouter ce qu'il a à dire de son site, bien comprendre son attachement.

Donner au propriétaire des informations précises sur la valeur de son bien et sur l'importance de sa conservation.

Clarifier tout de suite l'aspect confidentiel de votre conversation. Aucune information

présente dans vos dossiers ne sera transmise sans l'accord du propriétaire.

Expliquer les avantages que l'organisation peut offrir au propriétaire, comme son engagement, son soutien, ses conseils, des informations...

Insister sur l'importance de l'implication du propriétaire pour assurer une conservation à long terme du bien.

Éviter de critiquer les pratiques de gestion du propriétaire.

Souligner la crédibilité de l'organisation en précisant les bons résultats obtenus dans d'autres accords.

Avoir en mémoire les réponses aux questions fréquemment posées par les propriétaires fonciers. Consultez pour cela la section FAQ sur www.landstewardship.eu.

Source : Compilé par les auteurs, d'après Duynstee (1997).



LEVENTE VISZLÓ



LA NATURE A BESOIN DE VOUS: ENGAGEMENT DES CITOYENS ET DES ENTREPRISES DANS L'INTENDANCE DU TERRITOIRE

L'intendance du territoire offre un bon cadre pour associer d'autres acteurs à la gestion et à la conservation des espaces naturels, responsabilisant les citoyens et leur permettant une participation active dans la conservation de la nature et des paysages. C'est souvent l'intérêt d'un groupe de personnes pour améliorer l'usage d'un site et protéger ses caractéristiques naturelles ou culturelles qui est à l'origine d'un projet d'intendance du territoire. Associer des citoyens peut ainsi démultiplier l'action entreprise.

Les organisations d'intendance ont besoin d'une forte implication sociale pour pouvoir disposer de ressources humaines par l'engagement de bénévoles. Cela nécessite d'atteindre une plus large légitimité citoyenne en favorisant l'adhésion de membres et ainsi disposer d'une capacité à mobiliser les citoyens, pour initier des

opérations d'intendance, développer des réseaux relationnels, générer de nouvelles idées... Cet ancrage social de la conservation de la nature est souvent l'un des principaux objectifs de toute organisation d'intendance, parfois même une partie de son objet social. L'engagement social demande beaucoup d'efforts, de ressources et de temps de la part des organisations.

Parmi les nombreuses cibles possibles, les organisations doivent définir celles qui seront prioritaires. Hormis (évidemment) les propriétaires fonciers et les usagers (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, forestiers, etc.), les cibles peuvent être les entreprises de loisirs et d'activités de pleine nature, les scolaires et les enseignants, les étudiants et, bien sûr, toutes les personnes intéressées par la conservation de la nature et des paysages.

LES CITOYENS CONNECTÉS À LA NATURE

Les organisations d'intendance du territoire aident les citoyens à comprendre et à apprécier l'importance du patrimoine naturel et culturel et à développer des liens personnels et un attachement durable à la nature et aux paysages.

La participation individuelle est un processus gradué, fonction du niveau d'engagement dans l'organisation de l'intendance (voir l'encadré 4) et dépendant de la stratégie qu'elle développe pour le favoriser.

Une communication efficace pour mobiliser des membres. L'intendance du territoire et certains slogans comme « People caring for land » ou « conversations sur la conservation » peuvent être des concepts attractifs pour séduire de nouveaux membres.

L'adhésion. Les cotisations et les soutiens financiers ou en nature sont cruciaux pour l'indépendance des organisations d'intendance. Dans la stratégie de recrutement de nouveaux membres, il est essentiel

de montrer les avantages qu'ils peuvent tirer de leur adhésion et comment la nature bénéficie des actions dans lesquelles ils sont engagés.

Le bénévolat. C'est un soutien vital pour toutes les organisations, surtout les plus petites. Les bénévoles sont d'excellents relais d'informations.

L'organisation de campagnes de financement. C'est un bon moyen d'obtenir des dons, des soutiens financiers et de sensibiliser les citoyens. Le « crowdfunding » (financement communautaire) qui repose sur un modèle de collaboration solidaire entre les internautes, est à ce titre une alternative intéressante, pour mobiliser des donateurs auprès d'organisations d'intendance.

Produits et services. Les organisations d'intendance du territoire sont parfois amenées à utiliser les méthodes de marché pour promouvoir une activité économique durable sur les sites qu'elles possèdent ou gèrent — par exemple, en favorisant les activités

ÉTUDE DE CAS

LA SEMAINE EUROPÉENNE DE L'INTENDANCE DU TERRITOIRE (2012)

L'organisation de la première Semaine Européenne de l'Intendance du Territoire (du 28 septembre au 7 octobre 2012), une initiative du projet LandLife, a été un franc succès grâce à la participation de nombreux citoyens. Au total 231 organisations de conservation, agences publiques, municipalités, groupes de bénévoles, écoles, entreprises et autres institutions ont organisé plus de 420 événements dans le but de préserver notre patrimoine naturel, culturel et paysager. Ce sont ainsi 15 000 personnes qui se sont mobilisées en faveur de l'intendance du territoire. Au préalable, la campagne « Connect with nature » avait été lancée afin de faire prendre conscience du simple plaisir que l'on peut ressentir à être immergé dans la nature et de faire partager ce sentiment par le biais d'une photo. Plus de 250 photos ont été postées sur le site dédié et 30 ont été sélectionnées pour une exposition itinérante à travers l'Europe.

Plus d'informations et photos : www.landlifeweek.eu



SIMONE GUIDETTI

compatibles telles que l'agriculture, la sylviculture, l'artisanat, l'éducation à l'environnement ou l'éco-tourisme. Les produits et services de l'intendance apportent parfois un revenu à l'organisation et aux propriétaires fonciers. En outre, ces entreprises constituent un type d'entrepreneuriat social ou une initiative de l'« économie sociale verte ».

Stratégies d'éducation à l'environnement. L'éducation est le moyen le plus évident et le plus direct pour sensibiliser le grand public. Les activités de pleine nature fournissent un tremplin idéal pour promouvoir l'intendance du territoire.

Encadré 4.

DIFFÉRENTES FAÇONS D'IMPLIQUER LES CITOYENS DANS L'INTENDANCE DU TERRITOIRE

Connaissances et interactions de base. Les citoyens peuvent être informés de l'action des organisations d'intendance par le biais de réseaux sociaux, bulletins, sites Web, livres, etc.

Visiter les réserves naturelles et les propriétés qui bénéficient d'accords d'intendance. Les visiteurs constituent une source de recrutement de nouveaux membres.

Participer aux activités offertes par les organisations d'intendance.

Achats responsables par les particuliers de produits fabriqués dans des sites sous accords d'intendance : aliments, boissons, vêtements, artisanat (...) mais aussi livres, affiches, casquettes, T-shirts, jouets...

Être bénévole. Les organisations d'intendance recrutent des bénévoles de façon permanente ou pour des actions spécifiques.

Dons spécifiques, investissement social & crowdfunding par les citoyens pour des actions spécifiques ou pour des campagnes lancées par les organisations d'intendance.

Adhésion des citoyens à une organisation d'intendance.

Leader d'opinion, ambassadeurs au travers des réseaux sociaux, inciter des connaissances ou des amis à s'engager dans l'intendance du territoire et la conservation de la nature.



FUNDACIÓ EMYS

ENTREPRISES: LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ COMME PARTIE INTÉGRANTE DE LA RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DES ENTREPRISES

Aujourd'hui, de plus en plus d'entreprises reconnaissent que la réussite économique est aussi liée à la performance environnementale et sociale. Bien qu'elles ne soient pas majoritaires, de nombreuses sociétés accordent une attention croissante à ce qui est dénommé la « responsabilité sociétale de l'entreprise » (RSE) et par laquelle les entreprises volontaires intègrent les préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales. Dans ce cadre, les entreprises sont donc amenées à jouer un rôle positif dans la préservation de la biodiversité, qui peut bénéficier à l'intendance du territoire.

Il appartient aux organisations d'intendance de trouver comment contribuer à combler le fossé entre la conservation de la nature et le monde des affaires. L'une des pistes de réflexion est de s'appuyer sur les programmes de RSE des entreprises et de réfléchir avec elles à la manière de travailler ensemble. Cela peut se traduire par un soutien financier à l'organisation d'intendance ou par du mécénat de compétences. Grâce à ces coopérations, le secteur privé accroît ainsi sa prise de conscience et son engagement envers l'intendance du territoire.

Certaines entreprises qui consomment beaucoup d'espaces (traitement des déchets, chantiers de travaux publics, grandes entreprises ou parcs industriels par exemple), participent parfois financièrement ou parrainent des organisations d'intendance dans le cadre d'un mécanisme de compensation de leurs activités. C'est le cas au Royaume-Uni, où les organisations d'intendance du territoire jouent

un rôle majeur dans l'« Habitat Banking », l'un des modèles de développement de la compensation et de l'investissement dans la biodiversité.

L'INTENDANCE D'ENTREPRISE

La RSE peut également conduire à l'intendance d'entreprise, une variante de l'intendance du territoire associant les entreprises propriétaires de terres. Il existe plusieurs manières pour elles de s'engager dans la protection active (Stolton et Dudley, 2007) : 1) vendre un terrain à des organismes de conservation ; 2) contribuer à des actions de conservation de la biodiversité sur certains espaces et en céder la gestion par l'intermédiaire d'un accord d'intendance du territoire ; 3) gérer leurs propriétés en faveur de la conservation de la biodiversité.

Pour ces entreprises, l'intendance offre également de nouvelles opportunités de valorisation de leur image.

Beaucoup de sociétés ont des responsabilités vis-à-vis de la conservation de la biodiversité sans pour autant posséder des terres. C'est le cas de la plupart des entreprises d'exploitation des ressources naturelles, qui louent généralement plus de terrains qu'elles n'en possèdent. De la même manière, dans les zones touristiques réputées pour leur patrimoine naturel, il arrive souvent que des accords soient passés entre organisations d'intendance, propriétaires fonciers locaux et entreprises de tourisme pour assurer une gestion favorable à la biodiversité, garantissant le maintien des activités d'écotourisme associées.

AUTRES INVESTISSEURS PRIVÉS

Les investisseurs sociaux, mécènes et fondations privées sont susceptibles de participer au financement de l'intendance du territoire à travers l'Europe. C'est aussi le cas de grands propriétaires terriens comme les églises ou les communautés religieuses. Si les avantages à long terme de l'intendance du territoire constituent un critère convaincant, un effort coordonné de sensibilisation et de communication sur les enjeux est néanmoins nécessaire pour attirer ces fonds. Les dons de terrains sont également une source intéressante de soutien privé.

Les gouvernements et autorités locales peuvent également encourager l'investissement privé dans l'intendance du territoire en proposant des avantages (réductions d'impôt, déductions fiscales ou autres) susceptibles de motiver des donateurs privés à investir dans l'intendance du territoire. Pour renforcer ce processus, certains décideurs développent des mécanismes encourageant toutes les entreprises à investir dans la protection de la nature via des actions intégrées dans leur RSE.

Encadré 5.

RAISONS PRAGMATIQUES ENCOURAGEANT LES ENTREPRISES A S'IMPLIQUER DANS LA GESTION DE SITES POUR LA PROTECTION DE LA NATURE

Retour sur image dans les médias. Il est toujours positif pour l'image d'une entreprise de faire la publicité de ses engagements philanthropiques auprès des parties prenantes, des actionnaires et du grand public.

Conditionnalité. De plus en plus, l'attribution de certains labels écologiques, de subventions ou l'autorisation de travaux dépendent de l'engagement à préserver des sites sensibles.

Compensation. Certaines entreprises créent des zones protégées en compensation de terres qu'elles ont aménagées. Cependant, la perte d'un site ne sera pas systématiquement compensée par la conservation d'un autre.

Gain financier. Par l'impôt, l'accès à des incitations financières ou par le développement de certaines activités commerciales comme l'écotourisme.

Atténuation des impacts et protection. Certaines entreprises peuvent aussi protéger les ressources naturelles comme le sol et l'eau pour les avantages directs des services environnementaux qu'elles procurent.

Conservation de la biodiversité. Les entreprises qui prennent leurs responsabilités environnementales au sérieux sont maintenant de plus en plus disposées à investir dans la conservation de la biodiversité par le biais de leurs bonnes pratiques ou de leur RSE.

Source : Stolton et Dudley (2007).





LES OPPORTUNITES POUR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE EN EUROPE

L'approche d'intendance du territoire est souple et adaptable, utilise une grande variété d'outils et de ressources et implique de nombreuses parties prenantes (propriétaires fonciers, usagers, administrations). C'est un outil pratique pour mettre en œuvre la conservation de la biodiversité en Europe car elle complète et reflète bien les priorités des politiques publiques et des instruments juridiques. Elle crée des opportunités pour la conservation de la nature dans les États membres et contribue à la conservation de la biodiversité de manière partagée.

L'intendance du territoire est suffisamment transversale pour devenir une plate-forme de communication essentielle, engageant les européens dans la protection de la nature, leur permettant de participer activement et directement au réseau Natura 2000, à la Directive Cadre sur l'Eau, à l'infrastructure verte européenne et aux priorités locales ou régionales de protection.

L'Europe abrite une importante richesse et diversité d'habitats naturels, d'espèces, d'écosystèmes, de paysages et de cultures. Les politiques européennes et les instruments juridiques de conservation de la nature doivent par conséquent être mis en œuvre par les États membres de manière à générer des solutions opérationnelles, réalistes et utiles à la conservation de la biodiversité. Les acteurs locaux sont bien placés pour orienter et appuyer les nouvelles législations. Réciproquement, l'intendance du territoire peut promouvoir les connaissances et les expériences locales dans le développement et la mise en œuvre des politiques européennes.

L'approche multidisciplinaire et transversale de l'intendance du territoire peut être mise à profit pour soutenir les politiques et les stratégies européennes de conservation de la nature, et renforcer la protection durable de la biodiversité dans toute l'Europe.

L'INTENDANCE DU TERRITOIRE EN EUROPE: DES CONTEXTES ET DES APPROCHES DIFFERENTS

La première analyse approfondie de l'intendance du territoire en Europe est un rapport au Conseil de l'Europe intitulé « Système de gestion et de protection des habitats naturels privés ou bénévoles » (Shine, 1996). Cette recherche a révélé l'existence d'approches diverses dans toute l'Europe et citait des associations de conservation de différents pays (Royaume-Uni, Pays-Bas, France, Suisse et Allemagne).

Le rapport au Conseil de l'Europe conclut que « ...le statut de gestion et de protection volontaire d'habitats naturels est souvent déterminé par les traditions juridiques et politiques du pays et par la culture populaire ». A titre d'exemple, la situation de certains pays scandinaves est comparée avec celle du Royaume-Uni et des Pays-Bas. Les premiers ont longtemps soutenu la propriété publique comme la meilleure méthode de conservation de la nature, les organisations privées jouant un rôle complémentaire mais secondaire. En revanche, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas, le travail commun entre propriétaires fonciers et organisations privées fait partie intégrante des politiques nationales de conservation. Les organisations d'intendance du territoire, telles que le National Trust et Natuurmonumenten, jouent un rôle important dans la conservation de la nature. Cela démontre bien que les rôles joués par les organisations d'intendance du territoire varient fortement d'un pays à l'autre.

Selon ce même rapport, « Il est dans l'intérêt général de n'importe quel pays de mettre à disposition des acteurs privés — particuliers, associations de protection de la nature ou entreprises — des instruments juridiques et économiques qui facilitent leur participation active à la conservation des territoires ruraux ». Malgré cet objectif, le rapport souligne que cet engagement est « un processus lent ». 15 ans après ce rapport, le projet LandLife tente de relever le défi d'accroître l'effet de levier et l'utilisation de ces concepts et instruments dans toute l'Europe.

L'action préliminaire du projet LandLife, l'« Étude du développement et de la mise en œuvre de l'intendance du territoire dans l'Arc méditerranéen et en Europe » (Quer et al., 2012), avait pour but d'analyser le degré d'avancement de l'intendance du territoire au niveau européen, particulièrement sur les trois régions méditerranéennes occidentales. La conclusion de cette étude est que le degré de connaissance de l'intendance du territoire en Europe, tout comme son développement, diffèrent considérablement selon les régions et les pays. Une analyse plus étendue et plus approfondie de cette question mériterait d'être lancée dans un proche avenir.

Encadré 6. UNE BRÈVE HISTOIRE DE L'INTENDANCE DU TERRITOIRE EN EUROPE

Fondée en 1895, la National Trust au Royaume-Uni peut être considérée comme la première organisation d'intendance en Europe. D'autres ont suivi, telles que les ONG néerlandaises Natuurmonumenten (fondée en 1905) et les « Landschappen » provinciaux, puis en France, le Conservatoire du Littoral (1975), un établissement public national s'appuyant sur des accords volontaires et donc considéré comme mettant en œuvre une forme d'intendance. Toutes ces organisations sont propriétaires d'espaces remarquables et la gestion (directe ou par délégation) fait habituellement partie de leurs principaux objectifs.

L'utilisation du terme « land stewardship » pour nommer ces approches en Europe, s'est fait en lien avec l'Amérique du Nord et la Nouvelle-Angleterre (USA) en particulier. En 1989, plusieurs pays d'Europe centrale (République Tchèque, Pologne, Hongrie et Slovaquie) ont commencé une décennie d'échanges et de débats avec des land trusts, des organismes publics et des experts de Nouvelle-Angleterre, sur de nouvelles approches pour la gestion du territoire

et la conservation de la nature, le tout sous le concept de « land stewardship ».

A la même époque (1988), en France, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCen) est créée et regroupe, aujourd'hui, 29 Conservatoires. Selon l'article L.414-11 du Code de l'Environnement, « les Conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional ». En 2012, le réseau des Cen représentait 8 500 adhérents et gérait 2 500 sites sur près de 135 000 ha dont 83% au moyen d'accords volontaires avec des propriétaires (<http://reseau-cen.org/>).

En Espagne, c'est le Séminaire International de Montesquiú organisé en 2000, qui a abouti à la création en 2003 du réseau d'intendance du territoire catalan XCT. Entre 2004 et 2006 le concept s'est étendu à toute l'Espagne, conduisant à la création

de la plate-forme d'intendance du territoire, gérée par la Fondation publique « Biodiversidad », et au développement des réseaux régionaux d'intendance dans différentes parties du pays. Ceux-ci fonderont le Forum espagnol des réseaux et des organisations d'intendance du territoire en 2011.

Au cours de ces années, des échanges ont eu lieu autour du concept, entre l'Union Tchèque pour la Conservation de la Nature (ČSOP), XCT, Legambiente-Lombardia et l'Association allemande pour le Land Care (DVL), conduisant en 2009 à la « Déclaration de Milan sur l'intendance du territoire », une proposition visant à promouvoir le concept dans toute l'Europe. Il est intéressant de noter que DVL soutient une approche similaire basée sur le terme « land care », tel qu'utilisé en Australie.

Cette brève revue historique nous amène au début du projet LandLife en septembre 2011, visant à développer de nouvelles étapes de ce processus (voir page 43).

Source: d'après Quer et al. (2012).



UN OUTIL DE MISE EN PLACE DU RÉSEAU NATURA 2000 ET DE LA STRATÉGIE DE LA BIODIVERSITÉ POUR 2020 DE L'UE

Le Réseau Natura 2000 est souvent considéré comme la « pierre angulaire » de la politique de la biodiversité de l'UE. Il joue un rôle crucial dans la protection des habitats et des espèces menacées, en Europe et est intégré dans de nombreux autres programmes en plus des instruments législatifs et financiers.

Le réseau Natura 2000 est composé de Zones de Protection Spéciale (ZPS) et de Zones Spéciales de Conservation (ZSC), qui sont identifiées et désignées par les États membres en vertu des directives « Oiseaux » (2009/147/CE) et « Habitats » (92/43/CEE). Actuellement, Natura 2000 est le plus grand réseau coordonné d'aires protégées dans le monde, couvrant 18 % du territoire de l'UE et incluant environ 26 000 sites.

L'objectif global du réseau Natura 2000 est de s'assurer que les habitats et les espèces identifiés comme étant d'importance communautaire soient restaurés dans un « état de conservation favorable » au sein de leur aire de répartition naturelle dans l'UE. Chaque État membre est juridiquement responsable de la mise en œuvre de la politique européenne et de la gestion efficace à long terme des sites Natura 2000.

MESURES CONTRACTUELLES

Bien que l'intendance du territoire ne soit pas expressément mentionnée dans les Directives, elle peut être considérée comme une forme de « mesure contractuelle » telle que visée par l'Article 6 de la directive « Habitats » : « Pour les Zones Spéciales de Conservation, les États membres établissent les

mesures de conservation nécessaires impliquant, le cas échéant, des plans de gestion appropriés spécifiques aux sites ou intégrés dans d'autres plans d'aménagement, et les mesures réglementaires, administratives ou contractuelles appropriées, qui répondent aux exigences écologiques des types d'habitats naturels de l'annexe I et des espèces de l'annexe II présents sur les sites ».

Natura 2000 constitue un cadre souple pour l'usage des sols. Le dispositif présente notamment un champ d'application englobant et encourageant les pratiques agricoles traditionnelles respectueuses de la biodiversité : en effet, de nombreux habitats et espèces Natura 2000 dépendent du maintien de certaines d'entre elles.

Le succès du réseau Natura 2000, jouera un rôle central dans la réalisation de l'objectif de la Stratégie Européenne visant à stopper la perte de biodiversité d'ici à 2020. A ce jour, une grande partie du réseau est désignée mais de nombreux sites ne disposent toujours pas d'un plan de gestion effectif. Le processus de planification de la gestion est pourtant un moyen efficace d'impliquer les différents acteurs, les organisations et la société civile. La variété d'outils de l'intendance du territoire peut largement contribuer au réseau Natura 2000 et aider à la gestion concrète des sites à long terme.

Promouvoir l'intendance du territoire comme un outil utile permettant d'impliquer les parties prenantes dans la gestion des sites Natura 2000 est donc pertinent et opportun. De plus, le cadre juridique, financier et administratif du réseau Natura 2000 (aux niveaux européen, national et

biogéographique) offre une solide base institutionnelle pour son développement dans l'UE. En fait, l'intendance du territoire pourrait devenir le concept représentant l'engagement social et la participation citoyenne dans le réseau européen de la nature et de la biodiversité.

LA STRATÉGIE DE LA BIODIVERSITÉ POUR 2020 DE L'UE

Les États membres ont défini des objectifs ambitieux à long terme pour enrayer la perte de biodiversité dans l'UE et contribuer à la conservation de la biodiversité mondiale. En mars 2010, les dirigeants de l'UE ont établi un objectif global pour la biodiversité en 2020: « Enrayer la perte de biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité. ». En mai 2011, la Commission Européenne a adopté une nouvelle stratégie qui définit les actions nécessaires pour atteindre cet objectif de 2020.

Cette stratégie de la biodiversité de l'UE pour 2020 comporte six objectifs distincts portant sur les principales causes de la perte de biodiversité.

Chaque objectif contient un ensemble d'actions ainsi qu'un calendrier précis, indiquant clairement comment elles seront mises en œuvre. L'intendance du territoire a un rôle important à jouer dans cette approche. L'intendance du territoire, qui associe les parties prenantes et la société civile, leur permet de contribuer et d'être des partenaires de la conservation de la biodiversité européenne.

La stratégie de la biodiversité 2020 est ambitieuse et nécessitera la coopération urgente et l'intégration croissante des contributions de chaque État membre, des parties prenantes et de la société civile. Un plan clair a été établi pour développer des partenariats de manière à atteindre les objectifs. Par la conservation des sols, des paysages, de l'eau et de la biodiversité, l'intendance du territoire peut aider les usagers, les États membres et la Commission Européenne à protéger les écosystèmes ainsi que les précieux services qu'ils fournissent. En outre, l'intendance du territoire est un instrument qui peut aussi générer des avantages sociaux et économiques, apportant par la protection de l'environnement et de la biodiversité, une réponse efficace et intégrée, aux priorités transversales des politiques.

GESTION DES PAYSAGES RURAUX TRADITIONNELS EN FINLANDE

Le site Natura 2000 « Vallée de la rivière Rekiijoka » est constitué de 1 209 hectares de prairies semi-naturelles, pâturages boisés, forêts et gorges. Il héberge certains des habitats les plus vulnérables de Finlande dont la majorité est protégée et gérée par le biais d'accords volontaires avec des propriétaires fonciers privés.

Ces accords s'inscrivent dans le programme Metso sur la biodiversité de la forêt finlandaise. Les principaux objectifs sont d'augmenter les prairies et pâturages gérés, d'accroître les accords de conservation dans les forêts riches en espèces herbacées, d'améliorer l'efficacité des pratiques de gestion, de protéger les espèces et les services écosystémiques et d'améliorer, par la communication, la prise de conscience de l'importance de ces habitats.

Avec ces accords, une gestion à long terme des prairies est assurée. D'autres secteurs sont achetés et gérés par le gouvernement. Des financements publics sont également mobilisés et des ONG sont associées aux activités de gestion.

Pour plus d'informations : Ministère de l'environnement de la République d'Estonie (2004). *Coastal meadow management. Best Practice Guidelines.*



PASSERELLES AVEC LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE DE L'UNION EUROPÉENNE (PAC)

La conservation de la nature a évolué d'une focalisation sur la protection stricte des espèces, à la nécessité d'une approche plus globale. Parallèlement, les interactions entre les sociétés humaines et le monde naturel bénéficient d'une reconnaissance croissante. En effet, la plupart des paysages européens ont besoin d'être gérés pour être conservés.

LES TERRES AGRICOLES À HAUTE VALEUR NATURELLE (HVN)

Depuis des milliers d'années, les pratiques agricoles traditionnelles ont façonné des paysages uniques dans toute l'Europe. À travers cette relation ancienne entre l'agriculture et la nature, les paysages européens ont évolué et sont caractérisés par une biodiversité spécifique. Ces zones agricoles riches en biodiversité sont souvent présentées comme des terres agricoles à haute valeur naturelle (HVN). Elles diffèrent entre les États membres, selon les régions biogéographiques et les types d'habitats, mais elles dépendent toutes d'agriculteurs locaux pour leur gestion pérenne et leur conservation.

De nombreuses études ont montré que l'agriculture extensive est bénéfique à la biodiversité. Ces pratiques doivent donc être encouragées dans les États membres pour conserver ces paysages culturels et les terres agricoles HVN. La présence pérenne d'agriculteurs étant cruciale pour la gestion de ces terres, il est impératif que ceux-ci soient soutenus à la fois économiquement et socialement.

Comme Oppermann et al. (2012) le constatent, « une solide stratégie pour la biodiversité en Europe doit prendre en considération la totalité des terres agricoles HVN, à l'intérieur et à l'extérieur du réseau Natura 2000 ». Ainsi, afin de remplir les objectifs de la stratégie de la biodiversité pour 2020 de l'UE, les terres agricoles HVN doivent être reconnues. En soutenant des pratiques agricoles locales extensives, en communiquant leurs avantages et en associant les populations locales dans la conservation de la biodiversité et des paysages, l'intendance du territoire est engagée dans la protection des terres agricoles HVN et contribue aux objectifs de 2020.

ÉTUDE DE CAS

PÂTURAGE TRADITIONNEL ET NOUVEAUX INSTRUMENTS DE FINANCEMENT EN IRLANDE | IRLANDE

Le Burren est l'un des plus beaux exemples de paysage de karst glaciaire en Europe occidentale. Il couvre près de 720 km² à l'ouest de l'Irlande, et sa valeur naturelle est reconnue par sa désignation au titre de Natura 2000. Les pratiques de gestion traditionnelles sont dominées par les systèmes de pâturage extensifs. La région est isolée et la population agricole vieillissante.

Le projet BurrenLIFE (2004-2009) a débuté comme un projet pilote, pour développer une approche agricole durable afin de conserver et restaurer les habitats importants, et pour construire des partenariats solides entre les parties prenantes. Il a été élargi avec le Programme Agricole pour la Conservation dans le Burren (2010-2013) visant à trouver un nouveau modèle de gestion agricole durable par les agriculteurs eux-mêmes grâce à un fort appui des services de conseil agricole. Par le biais de ce programme, les agriculteurs sont rémunérés sur la base du travail effectué en vue de l'amélioration de la qualité de l'habitat, comme obligation de résultat.

Plus d'informations : www.BurrenLIFE.com



BRENDAN DUNFORD

LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE ET LES INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT RURAL

La réforme de la politique agricole commune (PAC) offre d'importantes opportunités pour la reconnaissance de l'intendance du territoire. La période 2014-2020 de la PAC est encore en discussion et beaucoup de détails sont en suspens au moment de l'élaboration de cette publication, il est cependant clair que par la promotion de pratiques favorables à l'environnement et par la diffusion de l'agriculture HVN dans tous les États membres, l'intendance du territoire peut contribuer significativement à ce processus de réforme et à la mise en œuvre réussie de la nouvelle PAC.

Concrètement, les organisations d'intendance du territoire sont très bien positionnées pour informer et donner des conseils sur la biodiversité aux agriculteurs qui devront appliquer les nouveaux instruments de la PAC, que ce soit des mesures obligatoires ou volontaires. Les organisations et les réseaux d'intendance du territoire doivent explorer ces possibilités aux niveaux européen, national et régional, et tirer le meilleur parti des expériences d'utilisation des fonds de l'EU dans des approches de conservation de la biodiversité et d'intendance du territoire ailleurs en Europe.

ÉTUDE DE CAS

PROTÉGER LES ÉCHASSIERS ET LES OISEAUX DE PRAIRIE DANS LES ZONES AGRICOLES | PAYS-BAS

Ronde Hoep, un polder de 1,260 hectares dans les provinces de l'Ouest des Pays-Bas, est constitué de prairies humides gérées par l'organisme Landschap Noord-Holland avec les agriculteurs pour promouvoir la conservation de la barge à queue noire (*Limosa limosa*), espèce d'oiseau menacée.

Dans la partie centrale du polder, se trouve une réserve d'oiseaux de 160 hectares, où les jeunes barges profitent d'une zone très humide et calme, deux conditions difficiles à combiner avec les pratiques agricoles. Les agriculteurs y ont adapté leurs pratiques de gestion aux besoins des barges, par exemple en limitant la fertilisation et en retardant la fauche.

Environ 9,500 bénévoles à travers les Pays-Bas contribuent au maintien des populations d'oiseaux de prairie. Dans le cas du polder Ronde Hoep, 20 bénévoles sont impliqués dans la recherche de nids à protéger, le suivi des couples d'oiseaux nicheurs, la discussion sur les pratiques agricoles et les itinéraires de gestion avec les agriculteurs.

Plus d'informations : www.landschapnoordholland.nl



AAD VAN PAASSEN

AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES ET INSTRUMENTS RÉGLEMENTAIRES PERTINENTS POUR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE

L'intendance du territoire est également liée à d'autres stratégies, politiques et instruments juridiques européens telles que : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), la Stratégie thématique en faveur de la protection des sols, l'Infrastructure verte européenne et la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe. En outre, l'intendance du territoire, en tant qu'outil participatif pour la conservation de la nature, est conforme à la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'Information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la Justice en matière d'environnement. Celle-ci signée en juin 1998, est applicable dans l'UE par le biais de directives spécifiques sur la participation du public aux questions environnementales ainsi que d'autres directives.

LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR L'EAU (DCE)

Elle a été adoptée en 2000 et établit un cadre juridique pour l'action communautaire dans le domaine de l'eau au sein de l'UE, en incluant une approche intégrée pour la politique de l'eau. La Directive Cadre vise à impliquer les usagers de l'eau (parties prenantes) à chaque étape du processus pour parvenir à l'objectif global : atteindre le bon état des eaux dans tous les bassins hydrographiques de l'UE. Elle doit être réformée en 2015.

Tous les usagers de l'eau (agriculteurs, pêcheurs, producteurs d'énergie, industriels et gestionnaires d'espaces naturels) sont directement concernés par la DCE qui demande souvent des changements de pratiques de leur part.

L'approche d'intendance du territoire et la variété d'instruments dont elle dispose, peut contribuer à l'objectif ambitieux du bon état des eaux. C'est ainsi qu'en Espagne, l'intendance fluviale est relativement bien développée par des organisations d'intendance engagées vers ce même objectif, en facilitant la coopération entre propriétaires publics des cours d'eau et propriétaires privés des zones humides adjacentes (cf. encadre 6).

LA STRATÉGIE THÉMATIQUE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES SOLS

Le sol joue un rôle crucial au regard de l'agriculture, de la biodiversité, du changement climatique, de la qualité des eaux, de la santé humaine et des services écosystémiques. La « Stratégie thématique en faveur de la protection des sols » a été adoptée en 2006 avec l'objectif de prévenir la dégradation des sols, préserver les fonctions qu'ils exercent et remettre en état les sols dégradés. Des sols en bon état peuvent aussi contribuer de manière significative aux objectifs de la Stratégie de la Biodiversité pour 2020 de l'UE.

L'intendance du territoire a un rôle important à jouer dans l'amélioration de l'état des sols en l'Europe grâce à l'échange d'informations et de bonnes pratiques, ainsi que par l'intégration de ces connaissances dans les accords volontaires. En effet, l'approche d'intendance favorise les pratiques agricoles durables et une gestion favorisant un bon état des sols et de leur biodiversité intrinsèque.

L'INFRASTRUCTURE VERTE EUROPÉENNE

La Commission Européenne définit l'*infrastructure verte* comme un réseau constitué de zones naturelles et semi-naturelles, et d'autres éléments environnementaux faisant l'objet d'une planification stratégique. L'infrastructure verte peut répondre aux besoins de la nature et des citoyens, offrant des services et des usages multiples. Elle intègre des espaces naturels, semi-naturels des zones terrestres (y compris côtières) et marines, en milieu rural ou urbain.

L'infrastructure verte vise à améliorer la connectivité de la biodiversité en Europe et à garantir la cohérence écologique du réseau Natura 2000. L'intendance du territoire a un rôle important à jouer à la fois au sein et en dehors de Natura 2000, dans la mesure où les sites hors réseau (publics et privés) peuvent contribuer à la conservation des infrastructures vertes à travers l'Europe en créant des « pas japonais » (stepping stones) ou des corridors écologiques. L'intendance du territoire est un outil d'autant plus opérationnel dans la mise

en œuvre de l'infrastructure verte, que les sites impliqués ne disposent pas déjà de cadre réglementaire.

LA CONVENTION EUROPÉENNE DU PAYSAGE DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Convention européenne du paysage est la première convention internationale concernant spécifiquement cette thématique. Elle présente une nouvelle approche du paysage et sous-entend que toute personne a le droit d'en jouir et d'en profiter, mais a aussi un devoir de maintenir les paysages en bon état. Ce sont précisément des valeurs portées par l'intendance du territoire, qui offre donc des opportunités intéressantes pour conserver les paysages.

De fait, de nombreux sites qui font l'objet d'accords d'intendance possèdent une haute valeur esthétique et paysagère. En outre, l'intendance favorise et augmente la sensibilisation du public à l'importance du paysage en Europe. Par conséquent, la Convention européenne du paysage est un cadre pertinent pour les initiatives d'intendance.

INTENDANCE FLUVIALE SUR LES RIVES DU TER | CATALOGNE

Le Centre d'Étude des Rivières Méditerranéennes - Ter Museum (CERM), en partenariat avec trois communes (Torelló, Masies de Voltregà et Manlleu) ont conclu en 2009 des accords d'intendance fluviale avec des propriétaires (publics et privés) dans le bassin supérieur du Ter (Catalogne).

L'objectif principal est que les utilisateurs, propriétaires et pouvoirs publics se sentent plus concernés par la conservation des rivières et des zones humides. Les principales actions visent à préserver et à restaurer toutes les rivières du bassin supérieur du Ter : des mesures de conservation sont donc élaborées pour protéger et réhabiliter l'existant, restaurer le bon état écologique et accroître la biodiversité. Des suivis permettent d'évaluer les résultats des actions.

Le CERM propose également un programme d'éducation à l'environnement et a créé des sentiers de découverte. Il est membre du groupe de travail d'intendance fluviale de la XCT, créé en 2008, pour promouvoir des initiatives d'intendance des rivières.

Plus d'informations : www.mitmanlleu.org/cerm/custodia



OPPORTUNITÉS DE FINANCEMENT POUR L'INTENDANCE DU TERRITOIRE EN EUROPE

En Europe, la protection de la nature et la gestion des espaces naturels sont financées par des fonds issus des niveaux local, régional, national, européen et international. Les fonds publics disponibles pour l'intendance du territoire varient en fonction de l'emplacement du site, de la biodiversité présente, du statut Natura 2000 et des activités qui y sont menées. Chaque site est unique et les sources de financement disponibles varient en conséquence. L'intendance du territoire en Europe se caractérise par sa diversité, la variété des approches juridiques et des implications des parties prenantes. L'intendance du territoire s'adapte ainsi aux différents instruments financiers et aux opportunités de financement.

Les organisations d'intendance et les propriétaires fonciers peuvent ainsi mobiliser plusieurs types de bourses et de subventions publiques afin de mettre en œuvre les actions figurant dans un accord. Il appartient aux premières d'aider les seconds à la fois dans la recherche des financements et dans le montage des dossiers de demande.

Actuellement, les principaux instruments financiers communautaires pour l'intendance du territoire sont les fonds structurels, en particulier le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ainsi que l'Instrument financier pour l'environnement (LIFE +).

La prochaine période de programmation de l'UE (2014-2020) offre de nouvelles opportunités pour financer une approche intégrée de la conserva-

tion de la nature et de la coopération entre les parties prenantes et particulièrement au titre du réseau Natura 2000, de la réforme de la PAC et des programmes de développement rural (Leader et autres). Toutefois, au moment de la rédaction de ce manuel, le cadre de financement de la période 2014-2020 est encore en discussion dans les institutions de l'UE, et son format final peut encore changer.

NATURA 2000

Bien que Natura 2000 constitue la pièce maîtresse de la politique de la biodiversité de l'UE, le dispositif ne dispose pas d'un instrument financier dédié. Il peut toutefois bénéficier d'une variété de moyens de financement de l'Europe et des États membres, tels que le programme LIFE et le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER). L'intendance du territoire, lorsqu'elle est mise en œuvre au sein de sites Natura 2000, peut également bénéficier de ces financements.

En outre, Natura 2000 a introduit de nouvelles façons de collaborer avec les propriétaires fonciers et les gestionnaires des espaces naturels. Certains États membres ont ainsi créé de nouveaux outils participatifs, financiers et fiscaux pour les encourager à s'engager dans la conservation de la nature. Par exemple, en France, des accords volontaires peuvent être signés dans le cadre de programmes agro-environnementaux, et une exonération de taxe est offerte aux propriétaires fonciers qui ont signé une Charte « Natura 2000 » les engageant dans une gestion durable.

LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FEDER)

Le FEDER vise à soutenir la cohésion économique et sociale en atténuant les inégalités régionales. Il apporte un soutien au développement régional et local par le cofinancement d'investissements dans divers domaines, notamment l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Une approche d'intendance du territoire pour la conservation de la biodiversité peut donc potentiellement répondre à plusieurs des conditions d'éligibilité. Cependant, l'accès au FEDER par des organisations non gouvernementales d'intendance du territoire dépend également des modalités de gestion et de contrôle de ce fonds, décidées par chaque État membre en fonction des priorités qu'ils ont eux-mêmes établies.

PROGRAMME LIFE +

Le programme LIFE +, l'Instrument Financier pour l'Environnement de l'UE, a déjà cofinancé plusieurs projets relatifs à l'intendance du territoire. Il a récemment été revu et ajusté par la Commission Européenne pour tenter de mieux établir des liens avec la Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020.

La nouvelle programmation (2014-2020) en cours de discussion, pourrait contenir des sous-programmes pour « l'environnement » et « l'action climatique », et promouvoir les partenariats. De nombreuses activités d'intendance du territoire entreraient probablement dans ces catégories et seront éligibles à un financement. Par exemple, l'acquisition ou la location de terres sont des actions éligibles au LIFE + Nature.

LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL (FEADER)

De nombreuses activités liées à l'intendance du territoire répondent aux critères d'éligibilité du FEADER. Dans la proposition pour 2014-2020, six « Priorités de l'Union pour le développement rural » ont été définies dont celle de contribuer à la Stratégie de la Biodiversité à l'horizon 2020. L'intendance du territoire pourrait ainsi entrer dans le cadre de la priorité 4 visant à : « Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes dépendant de l'agriculture et des forêts », mais aussi être concernée par la mise en œuvre des mesures agri-environnement-climat et des mesures de coopération du FEADER.

UNE NOUVELLE INTENDANCE POUR LES SALINES DE VILLENEUVE | FRANCE (TOUTES VERSIONS)

Les salines de Villeneuve (292 ha), ancien site industriel, se trouvent au sein d'un complexe lagunaire de plus de 1800 ha sur un littoral fortement urbanisé. Classé en Natura 2000, le site a été exploité pour la saliculture dès le XIIe siècle et jusqu'en 1989.

Le Conservatoire du Littoral a acquis le site à partir de 1992 en vue d'y instaurer une gestion patrimoniale. En 2009, un accord d'intendance a été conclu entre le propriétaire du site, le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et les autorités locales, afin d'y assurer une gestion écoresponsable. D'autres accords sont conclus avec les usagers du site (éleveurs, chasseurs et pêcheurs) pour une utilisation durable des ressources. Quatre à six fois par an, le CEN L-R, le propriétaire, les autorités locales et les usagers se réunissent en comité, pour discuter des modalités de gestion du site, en évaluer les résultats et informer des décisions de gestion.

Plus d'informations :
www.conservatoire-du-littoral.fr
www.cenlr.org



RECOMMANDATIONS AUX PARTIES PRENANTES SOUHAITANT METTRE EN ŒUVRE L'INTENDANCE DU TERRITOIRE

Les recommandations suivantes peuvent être utiles pour tous types d'organisations et d'institutions intéressées par la promotion de l'intendance du territoire dans leur région ou leur pays.

RECOMMANDATIONS À L'ÉCHELLE EUROPÉENNE

- Introduire le concept et promouvoir l'intendance du territoire dans l'agenda politique de l'Europe, en particulier dans les programmes et règlements de conservation de la nature et du verdissement de la PAC.
- Développer des liens entre l'intendance du territoire, l'économie sociale et l'économie verte.
- Explorer, définir et garantir des opportunités pour le développement de l'intendance du territoire, qui soutiennent et renforcent la mise en œuvre de différentes politiques de l'UE, telles que la PAC (en particulier dans les territoires agricoles à haute valeur naturelle -HVN), l'infrastructure verte, la politique de l'eau, les stratégies thématiques sur la protection des sols, de la forêt, ou le changement climatique.
- Promouvoir les références de l'intendance du territoire en Europe comme outil efficace pour la conservation de la biodiversité et la gestion d'espaces naturels dans la mise en œuvre de politique, telles que Natura 2000, la PAC ou la réforme du fonds FEDER, entre autres.

RECOMMANDATIONS AUX NIVEAUX NATIONAL ET RÉGIONAL

- Lors de dialogue avec les parties prenantes, introduire le concept et promouvoir l'intendance du territoire dans l'agenda des politiques natio-

nales ou régionales relatives aux programmes de conservation de la nature.

- Analyser et visiter des exemples d'intendance en Europe et promouvoir des actions réalisées par les pouvoirs publics en partenariat avec les organisations d'intendance.
- Créer les conditions nécessaires au développement des accords d'intendance du territoire avec une reconnaissance juridique adéquate aux niveaux régional ou étatique.
- Apporter un soutien aux réseaux et organisations d'intendance du territoire et promouvoir leur création si nécessaire.
- Créer des fonds de soutien et des avantages fiscaux pour rendre les accords d'intendance du territoire plus attractifs pour les propriétaires fonciers et les organisations d'intendance.
- S'assurer de l'accessibilité des cofinancements de l'UE pour des programmes d'intendance du territoire, et inclure le concept dans les cadres nationaux d'actions prioritaires pour Natura 2000.
- Inviter les collectivités locales à s'engager dans l'intendance du territoire en leur montrant les opportunités offertes pour la participation et l'implication locales dans la protection et la gestion de sites remarquables.

RÉSEAUX D'INTENDANCE DU TERRITOIRE (AU NIVEAU NATIONAL OU RÉGIONAL)

- Se familiariser avec les stratégies d'intendance du territoire développées dans d'autres parties de l'Europe, partager et apprendre de leur expérience.

- Organiser des congrès, réunions et échanges divers pour créer une dynamique et conduire à une représentation commune de l'intendance. Ces rencontres serviront à élaborer un plan stratégique pour le réseau. Développer des modèles spécifiques selon le contexte local, social, culturel et juridique.
- Associer le plus d'acteurs possibles (et aussi divers que possible) dans les projets d'intendance du territoire.
- Elaborer un plan d'actions pour impliquer le gouvernement et les organismes publics dans la stratégie du réseau d'intendance du territoire.
- Collecter des informations sur les organismes d'intendance et les pratiques locales dans une base de données nationale ou régionale afin de faciliter le partage d'expérience.

ORGANISATIONS D'INTENDANCE DU TERRITOIRE, ASSOCIATIONS ET FONDATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Privilégier la qualité (sur la quantité) des accords d'intendance du territoire et appliquer les bonnes pratiques et systèmes de qualité aux organisations d'intendance.
- Travailler sur la pertinence des partenariats: en établir de nouveaux ou consolider ceux existants selon les cas.
- Se présenter aux propriétaires fonciers comme des partenaires clés pour faire face avec eux à un cadre politique et économique changeant, surtout celui des fonds structurels 2014-2020.

ORGANISATIONS D'INTENDANCE DU TERRITOIRE, ASSOCIATIONS ET FONDATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE

- Privilégier la qualité (sur la quantité) des accords d'intendance du territoire et appliquer les bonnes pratiques et systèmes de qualité aux organisations d'intendance.
- Travailler sur la pertinence des partenariats: en établir de nouveaux ou consolider ceux existants selon les cas.
- Se présenter aux propriétaires fonciers comme des partenaires clés pour faire face avec eux à un cadre politique et économique changeant, surtout celui des fonds structurels 2014-2020.
- Garantir des moyens de base pour l'organisation d'intendance et les allouer de manière à faire aboutir des accords d'intendance et monter de nouveaux projets. Faire en sorte que ces projets soient intégrés dans le contexte social de la zone d'action.
- Promouvoir la responsabilité citoyenne et le soin à apporter pour la préservation de l'environnement et des paysages.
- Initier ou prendre part à l'élaboration de réseaux d'intendance du territoire dans votre pays ou votre région.
- Travailler en réseau avec d'autres organisations d'intendance au niveau international, au travers d'activités de formation, de visites de projets, de projets R&D, d'initiatives eurorégionales, etc.

RESSOURCES BIBLIOGRAPHIQUES

PROPRIÉTAIRES FONCIERS, USAGERS DES ESPACES RURAUX ET LEURS ORGANISATIONS

- Découvrir l'intendance du territoire et ses opportunités, travailler en réseau avec les organisations d'intendance.
- Apprendre d'autres propriétaires fonciers et d'agriculteurs déjà impliqués dans des accords d'intendance: organisation de débats et de présentations sur l'intendance du territoire...
- Rechercher des conseils sur les enjeux patrimoniaux de votre propriété et de sa gestion. Participer à des groupes locaux de conservation de la nature qui peuvent se transformer en organisations d'intendance du territoire.
- Demander aux organisations d'intendance du territoire de votre région comment elles fonctionnent et comment vous pouvez vous investir dans des projets visant à développer des accords avec des garanties juridiques plus fortes et de meilleurs résultats de conservation.
- Établir des partenariats avec des organisations et réseaux d'intendance du territoire et des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles agricoles ou forestières ou des groupements d'usagers (chasse, pêche, randonnée...).
- Faire le lien entre l'accord d'intendance du territoire dont bénéficie une propriété et les activités de l'économie verte présentes dans cette propriété (commercialisation de produits et de services).

ENTREPRISES, SOCIÉTÉS ET PROPRIÉTAIRES FONCIERS

- Analyser l'impact des activités de votre entreprise sur la biodiversité. Rechercher des spécialistes ou des organisations d'intendance du territoire qui peuvent vous accompagner.
- Considérer l'intendance du territoire comme une approche qui peut vous aider à mettre en œuvre ou atteindre vos objectifs de responsabilité écologique et sociétale. Bénéficier de l'expérience d'une organisation d'intendance du territoire en établissant un partenariat.
- Contacter les organisations d'intendance du territoire dans votre région pour découvrir leur travail. Connaître vos besoins respectifs en matière de biodiversité et d'intendance du territoire. Rechercher les opportunités (marketing et promotion, bénévolat, campagnes de financement, produits de qualité labellisés, mécénat de compétence, etc..).
- Établir des partenariats avec les organisations d'intendance du territoire et contribuer à leurs activités.
- Organiser des journées bénévoles d'intendance du territoire avec vos salariés, les clients et les parties prenantes.
- Promouvoir l'intendance d'entreprise.

RÉFÉRENCES

- Basora, X.; Sabaté, X. (2006). *Custodia del territorio en la práctica. Manual de introducción a una nueva estrategia participativa de conservación de la naturaleza y el paisaje*. Xarxa de Custòdia del Territori. [disponible en ligne]
- Bates, S. K.; Van Ryn, T. (2006). *The land trusts standards and practices guidebook. An operating manual for land trusts*. Volume 1. Organizational Management & Volume 2. Land Transactions. Land Trust Alliance, Conservation Leadership for America's future. 3rd revised edition.
- Beckmann, A; Ptáček, L.; Mitchell, B.; Kundrata; M. and Serafin, R. (2000). *Caring for the Land: A Decade of Promoting Landscape Stewardship in Central Europe*. Czech Republic: Environmental Partnership for Central Europe Consortium and QLF/Atlantic Center for the Environment. [disponible en ligne]
- Duynstee, T. (1997). *Landowner contact guide for British Columbia*. British Columbia. Ministry of Environment, Land and Parks. [disponible en ligne]
- Oppermann, R.; Beaufoy, G.; Jones, G. (eds.) (2012). *High Nature Value Farming in Europe*. Verlag regionalkultur. [disponible en ligne]
- Quer, B., Asensio, N., Codina, J. (2012). *Study of the development and implementation of land stewardship in the Mediterranean Arc and Europe*. Xarxa de Custòdia del Territori. [disponible en ligne]
- Sabaté, X., Basora, X., O'Neil, C., and Mitchell, B. (2013). *Caring together for nature. Manual on land stewardship as a tool to promote social involvement with the natural environment in Europe. LandLife documents*. Volume online. First edition 2013 [disponible en ligne]
- Shine, C. (1996). *Private or voluntary systems of natural habitats' protection and management*. Council of Europe.
- Stolton, S.; Dudley, N. (2007). *Company reserves. Integration biological reserves owned and managed by commercial companies into the global protected areas network — a review of options*. WWF White Paper.

OUTILS LANDLIFE

Ce manuel a été rédigé dans le cadre du projet LandLife (2011-2014) financé par le LIFE +. Promouvoir l'intendance du territoire comme un outil de conservation de la biodiversité en région méditerranéenne occidentale : un plan de communication et de formation (LIFE 10/INF/ES/540).

Les principales actions (et outils) développées par le projet sont:

- *Étude comparative du développement et de la mise en œuvre de l'intendance du territoire en Europe* (Quer et al., 2012).
- «Caring together for nature. Manual on land stewardship as a tool to promote social involvement with natural environment in Europe» (versions électronique et imprimée)
- Semaine Européenne de l'Intendance du Territoire - automne 2012 (www.landlife-week.eu).

→ Séminaires régionaux sur l'intendance du territoire en Catalogne, France et Italie - printemps 2013.

→ Congrès européen sur l'intendance du territoire en Europe - automne 2014.

→ Matériel multimédia de communication et de participation à l'intendance du territoire.

→ Aide en ligne pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives d'intendance du territoire.

→ Boîte à outils de l'intendance du territoire.

→ Cours en ligne sur l'intendance du territoire - 2013-2014.

Pour plus d'informations:
www.landstewardship.eu.

Le projet LandLife est mis en œuvre par :

Xarxa de Custòdia del Territori (xct)
(Chef de file)
www.custodiaterritori.org

Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon (CEN L-R)
www.cenlr.org

Legambiente Lombardia
www.custodiadelterritorio.org

Eurosite
www.eurosite.org

Pryma Calidad y Medio Ambiente
www.pryma.es

En tant que concept inclusif, réunissant des citoyens et mobilisant diverses organisations locales pour prendre soin des espaces naturels et de l'eau, l'intendance du territoire offre de nombreuses opportunités de développement en Europe, contribuant à la conservation de la nature, à l'économie et aux emplois verts. Avec sa longue tradition et la diversité de ses cultures, de ses paysages et de sa biodiversité, l'Europe peut faire évoluer la gouvernance de ses aires protégées vers une participation active de toutes les parties prenantes.

Reconnus, soutenus au niveau européen et ancrés dans une logique d'intégration de la biodiversité, Natura 2000 et les terres agricoles à haute valeur naturelle peuvent devenir les espaces privilégiés pour le développement de l'intendance du territoire dans les zones rurales de toute l'Europe. De nombreuses opportunités existent dans ce contexte, pour la conservation et la restauration de la biodiversité par les acteurs locaux motivés pour prendre soin ensemble de la nature.

Cette publication est éditée sous deux formats: une version imprimée et une version électronique (e-manuel). L'e-manuel, rédigé uniquement en anglais, en est la version longue, avec un contenu détaillé sur les modalités de fonctionnement de l'intendance et les dispositifs de conservation de la nature en Europe. Vous pouvez accéder à la version électronique du manuel à l'adresse suivante: www.landstewardship.eu.

Le projet LandLife est mis en œuvre par:

